

que nous avons eue avec Mme Milquet sur les *safe rooms* avait donné lieu à une polémique.

Je suis rassurée quant aux moyens mis en œuvre. L'objectif ne doit pas être d'ajouter encore au sentiment de peur. Toutefois, il est bon que chaque école propose une séance de communication sur le plan interne d'urgence. Les journées de formation destinées aux directions contribueront à mieux protéger nos écoles. Les plans élaborés sont susceptibles de les rassurer. Par ailleurs, il ne faudrait pas que nos écoles et pouvoirs organisateurs négligent les marchés publics.

### 3.2 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Comment protéger l'e-réputation des écoles?»

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – J'ai été interpellée par une rumeur qui s'est répandue comme une traînée de poudre sur les réseaux sociaux. Il s'agit d'un article publié sur un site internet qui permet de créer de fausses informations pour piéger son entourage. Mais en l'espèce, les auteurs ont fait preuve de mauvais goût – c'est le moins que l'on puisse dire –, puisqu'ils ont imaginé le viol de trois jeunes filles dans les toilettes de l'école Quartier Sainte-Anne de Wanfercée-Baulet.

Évidemment, l'entité de Fleurus a été secourue par cette non-information, puisqu'elle a été abondamment et vite partagée sur les réseaux sociaux. Cette blague sordide a eu des répercussions jusqu'au sein des services de police et du parquet, qui ont été contactés par des personnes paniquées, un émoi que l'on peut comprendre. Le directeur a porté plainte auprès de la police locale. Reste qu'une réputation, aussi fausse soit-elle, peut précéder un établissement scolaire.

Madame la Ministre, une telle affaire risque de se reproduire, vu les diverses possibilités de diffuser de fausses informations sur les réseaux. Que pensez-vous de tels faits? Apporte-t-on un soutien aux écoles concernées? Connaît-on d'autres cas similaires? Comment protéger les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Les services de médiation scolaire bruxellois et wallons peuvent intervenir dans ces situations et apporter un soutien dans un esprit de médiation comme ils le font pour d'autres demandes.

Le service des équipes mobiles est aussi mobilisable pour intervenir rapidement et prioritairement dans des situations de crise. Les intervenants du service des équipes mobiles veillent à accompagner le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur dans les décisions qu'ils sont amenés à prendre en respectant les tiers. Ces déci-

sions concernent la gestion de la situation, les relations avec les services extérieurs, le service d'aide aux victimes, la police, la planification, la communication interne et externe. Les intervenants veilleront également à mettre toutes les ressources nécessaires à la disposition de l'école en assurant au besoin une écoute et un soutien au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire. Après son intervention et une fois la situation apaisée, le service des équipes mobiles effectuera un bilan de la gestion de la crise. Ce dernier vise à comprendre les raisons de la crise, à formuler des recommandations et des mises au point utiles pour l'avenir et clôturer l'intervention.

Les différents services évoqués n'ont encore jamais été confrontés à ce genre de situation. Néanmoins, les demandes reçues attestent de l'existence de situations de conflits, amplifiées sur les réseaux sociaux. Des conseils visant à la protection de l'«e-réputation» sont diffusés dans la plateforme «TIC» du site enseignement.be. Un dossier complet et riche en ressources sur la réputation en ligne y est accessible. La cellule «Projet TIC» figurant sur le portail enseignement.be peut également orienter les écoles confrontées à ce type de problème. Il ne faut pas hésiter à le signaler.

**Mme Latifa Gahouchi (PS).** – Je vous remercie pour ces précisions, Madame la Ministre. Fort heureusement, des services de médiation scolaire ou des services mobiles peuvent accompagner les acteurs de l'enseignement dans ce genre de situation. Cependant, comme je le disais, il est si difficile d'acquérir une bonne réputation. Les enseignants et chefs d'établissements le savent, il s'agit d'un combat quotidien, ardu. *A contrario*, salir la réputation d'un établissement est si vite fait. C'est un réel danger. J'ose espérer que ces services se montreront très attentifs à ces situations.

*(Mme Latifa Gahouchi, présidente, reprend la présidence)*

### 3.3 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Nomination des inspecteurs dans le cadre de la réforme à venir des services d'inspection»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Dans le cadre des débats relatifs au Pacte d'excellence et au décret des titres et fonctions dans l'enseignement, a été évoquée la nécessité de réformer les services d'inspection. Pour rappel, le décret du 8 mars 2007 constitue la base et le cadre légal du service d'inspection. L'article 162 de ce décret énonce que les inspecteurs doivent atteindre au moins quinze années d'ancienneté de service et dix années d'ancienneté de fonction pour être nommés. À titre d'information, dans

l'enseignement fondamental, pour les vingt inspecteurs qui ont été désignés en janvier 2008, cela signifie qu'ils ne seront pas nommés avant janvier 2018.

Vous imaginez bien, Madame la Ministre, que cette situation interpelle. Il serait pertinent de modifier cet article dans le cadre de la réforme du service d'inspection. Vous avez indiqué que le gouvernement légiférerait sur ce point début 2017. À ce stade, les déclarations à ce sujet ne sont pas claires. En effet, un jour, une partie des inspecteurs deviendrait DCO (délégué au contrat d'objectif); le lendemain, ce rôle incomberait aux directeurs, et ce, dans le cadre du Pacte d'excellence. De plus, il se dit que l'inspection aurait un rôle d'audit et de contrôle du niveau d'étude.

Un autre point à mettre en exergue concerne les inspecteurs du cours de religion. Pour le moment, ces derniers sont désignés par le chef de culte et sont nommés après deux ans de fonctionnement seulement. Certes, les inspecteurs des cours de religion demeurent actuellement en marge du décret du 8 mars 2007, mais ils pourraient y être intégrés en cas de réforme des services d'inspection. Dans ce cas, la non-modification de l'article 162 du décret engendrerait une discrimination à l'égard d'autres inspecteurs. Ces derniers devraient attendre au minimum dix ans d'ancienneté de fonction avant d'être nommés. Pourriez-vous, Madame la Ministre, nous assurer que vous prendrez en considération cette problématique dans votre réflexion?

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Je vous remercie pour cette question qui, en réalité, porte sur deux aspects: l'inspection des cours de religion, et le cadre plus global de l'inspection. En ce qui concerne les inspecteurs du cours de religion, je voudrais rappeler que l'introduction du visa pour la désignation des professeurs et maîtres de religion dont nous avons discuté au moment de l'adoption du décret «Titres et fonctions» n'entrera en vigueur que lorsque la réforme de l'inspection du cours de religion sera d'application. J'ai déjà eu ce débat le 28 septembre avec votre collègue Jean-Luc Crucke. J'avais à cette occasion longuement développé ce point, mais je ne vois aucun inconvénient à y revenir rapidement ici.

En ce qui concerne le texte «inspection du cours de religion», l'ouvrage est sur le métier. Nous travaillons en collaboration avec l'ensemble des chefs de culte et avec le service général de l'inspection à l'élaboration du projet de réforme. Le projet suivra le parcours habituel de la concertation avec les partenaires du gouvernement, ainsi qu'avec les représentants des PO et des organisations syndicales. L'objectif est que la réforme soit d'application en septembre 2017 ; autrement dit, les textes relatifs à l'inspection du cours de religion arriveront durant cette année-ci au Parlement.

Comme vous le signalez, les législations actuelles sont différentes pour les inspecteurs du cours de religion et pour les inspecteurs du service général de l'inspection. À mon sens, ces disparités devraient s'estomper à terme. Quant à dire de quelle manière et à quel moment, c'est plus difficile dans la mesure où le Pacte pour un enseignement d'excellence est en voie de finalisation et qu'il porte notamment sur la question du rôle de l'inspection. Je ne puis donc pour l'heure me prononcer sur ce point précis. Je sais que les inspecteurs sont inquiets à propos de leur future fonction, et il est clair, à mon sens, que celle-ci va évoluer. Néanmoins, nous aurons toujours besoin de tous ceux qui sont aujourd'hui en place.

Il me semble également pertinent de proposer à tous les inspecteurs actuellement en fonction de pouvoir accéder à une nomination à titre définitif selon des modalités à déterminer, qu'il s'agisse d'examens de recrutement, de formations, de stages ou d'un jury. Vous n'ignorez pas que beaucoup de questions se sont posées lors des derniers décrets et des derniers examens, vous savez aussi que les propositions soumises à examen par mon prédécesseur ont d'abord été refusées par le Conseil d'État avant d'arriver au Parlement. La réflexion sur ce sujet particulier est donc toujours bien en cours. Nous sommes à cet égard conseillés par un cabinet d'avocats.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR)**. – Je vous remercie pour votre réponse sur les inspecteurs de cours de religion. Nous nous souvenons tous du dernier examen réalisé. La situation inconfortable des inspecteurs faisant fonction ne peut perdurer. J'ai rappelé qu'il fallait quinze ans d'ancienneté de service et dix ans d'ancienneté de fonction pour être nommé. Ce n'est pas une solution. Il faut désigner à titre définitif au terme d'un stage, d'une évaluation ou d'un jury.

Dans le fondamental, il y a actuellement 80 inspecteurs faisant fonction pour 35 définitifs, en ce compris les coordinateurs et inspecteurs généraux. La proportion est incroyable.

Cette situation est également inconfortable pour les pouvoirs organisateurs. Tous ceux faisant fonction sont remplacés dans les PO par un enseignant, donc la place n'est pas vacante. Une place reste bloquée pendant dix ans dans les PO d'où sont issus les inspecteurs en fonction. J'attire votre attention sur cette situation préoccupante.

**Mme Marie-Martine Schyns**, ministre de l'Éducation. – Les effets en cascade sont énormes. Je suis régulièrement interpellée par des directeurs qui, remplaçant des inspecteurs faisant fonction, arrivent à l'âge de la pension. N'ayant jamais été nommés, car l'emploi n'était pas vacant, ils recevront leur pension comme enseignant alors qu'ils auraient pu la recevoir comme directeur.

Nous sommes face à un nœud. Les recours n'ont pas facilité la mise en place d'un modèle. Chacun doit être mis devant ses responsabilités. Je

travaille à une solution cohérente pour chacun. Dans le cadre du Pacte, les rôles des inspecteurs évolueront dans le cadre existant. Il n'y aura pas de perte d'emplois. Le corps d'inspection a participé à la sécurisation des épreuves externes et à l'accompagnement des écoles fragiles, des missions qui ne figuraient pas au départ dans leur fonction. Certains se préparent à l'évolution du rôle d'inspecteur et je les en remercie.

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – Je vous invite à vous positionner sur le rôle de l'inspection. Dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence, les priorités seront définies en automne. L'inspection devrait être une priorité.

### 3.4 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Présence de diététiciens dans les cantines scolaires»

**Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR).** – En mai 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dévoilait les résultats de son rapport sur l'obésité en Europe, faisant ressortir deux grands constats. Premièrement, ce trouble lié à l'alimentation est en nette progression chez les plus jeunes. Deuxièmement, l'Europe sera confrontée à une épidémie d'obésité d'ici 2030. En effet, il est établi qu'un enfant obèse a plus de chances de le demeurer une fois atteint l'âge adulte. Il est à noter que la Belgique se situe parmi les bons élèves européens. En effet, alors que le taux d'obésité infantile en Irlande atteint 27,5 % et 23,1 % au Royaume-Uni, celui de la Belgique ne dépasse pas les 7 %. Bien que la situation en Belgique ne soit pas alarmante, l'ONE recommande tout de même aux parents d'être vigilants à la santé de leur enfant. De plus, l'OMS préconise, pour lutter contre l'obésité, l'utilisation de l'outil de prévention. Or nos enfants et adolescents passent la majeure partie de leurs jeunes vies dans le milieu scolaire. Par conséquent, ce dernier constitue un outil de prévention idéal. Les écoles doivent promouvoir la pratique d'une activité physique régulière, ainsi qu'une alimentation saine.

Pour ce faire, le ministre wallon de l'Environnement, Carlo Di Antonio, et l'ASBL Biowallonie ont lancé le projet *Les cantiniers* qui a pour dessein la mise en réseau, via Facebook, de tous les établissements scolaires wallons désirant instaurer une alimentation durable au sein de leurs réfectoires. Concrètement, l'objectif est de sensibiliser à l'élaboration de menus bio et à l'approvisionnement en produits locaux.

Madame la Ministre, je ne peux que féliciter cette initiative. Elle reste toutefois limitée. Afin de poursuivre l'effort, il paraît opportun que chaque

cantine scolaire propose des plats sains et équilibrés. Pour ce faire, il est primordial de mettre en place une collaboration entre les diététiciens et les cantines scolaires. À l'instar de ce que fait l'ONE pour les milieux d'accueil de la petite enfance, ces professionnels de la santé devraient conseiller les cantines scolaires dans l'élaboration des plats afin que ces derniers soient sains et équilibrés pour nos jeunes élèves. Que pensez-vous d'une telle initiative?

**Mme Marie-Martine Schyns,** ministre de l'Éducation. – Nous avons parlé des cantines il y a quinze jours avec M. Doulkeridis et Mme Trotta. J'avais signalé les synergies entre les actions menées dans les Régions wallonne et bruxelloise et relevant des compétences des ministres de la Santé. D'une part, je me suis engagée à veiller à la concrétisation des mesures de la stratégie *Good Food* menée par Céline Frémault dans les écoles situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. D'autre part, pour la Région wallonne, mon cabinet et moi-même collaborons aux mesures de promotion de la santé, dont les axes relatifs à l'alimentation et à l'activité physique, afin que les actions touchent directement les élèves.

Afin de lutter contre l'obésité, ma priorité est d'aider les écoles à mettre en œuvre une stratégie de promotion de la santé en adéquation avec leur environnement local et les ressources disponibles. La collaboration des diététiciens à l'élaboration des repas servis à l'école varie d'un établissement à l'autre. Les écoles qui font appel à des fournisseurs externes pour la confection des repas peuvent utiliser le cahier des charges qui a été élaboré par des diététiciens. Le contenu de ce dernier sera d'ailleurs prochainement adapté, en fonction notamment des nouvelles recommandations nutritionnelles du Conseil supérieur de la Santé. En effet, si certains repères restent inchangés, de nombreuses modifications voient le jour pour être plus en phase avec les connaissances actuelles. Les apports énergétiques plus adaptés selon l'activité, les apports lipidiques qui ne justifient pas le retour d'aliments riches en graisses saturées, des apports en glucides soutenant la consommation de céréales complètes et de légumineuses en sont quelques exemples concrets.

Les écoles peuvent également faire appel à des diététiciens indépendants pour l'établissement des repas ou se faire accompagner par un opérateur spécialisé. Certaines grosses écoles disposent de leur propre diététicien ou en tout cas d'une personne ressource ou de membres du personnel qui ont suivi des formations spécifiques en diététique.

En vue de mieux connaître les pratiques des écoles, un nouvel état des lieux des pratiques culinaires et des restaurants scolaires sera disponible en janvier 2017, au grand dam de M. Doulkeridis qui pensait que cela allait être fait beaucoup plus tôt. J'ai pu m'en excuser il y a quinze jours. Je réitère aujourd'hui mes excuses, puisque je vois